

BAREME DES HONORAIRES – Etabli le 01/01/2024

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	Honoraires TTC
Biens ruraux	6 %
Prestations particulières (avenant de bail, renouvellement, contentieux locataire...)	Sur demande et devis

HONORAIRES DE TRANSACTION – VENTE

(Assiette de calcul selon le prix de vente)

Immobilier – PARTICULIERS (maison et terrains à bâtir)

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE	Taux ou forfait TTC
De 0 à 35 000 €	Forfait à 3 000 €
De 35 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 250 000 €	6 %
Au-delà de 250 001 €	5 %

Transaction en matière rurale

PRIX DE VENTE	Taux H.T.
De 0 à 30 000 €	10 % avec un minimum perçu de 1500 €
De 30 001 € à 100 000 €	5 %
De 100 001 à 300 000 €	4.5 %

ACHAT (mandat de RECHERCHE) :

Mêmes modalités que les honoraires de transaction pour l'immobilier traditionnel et ancien

ESTIMATIONS

Avis de valeur écrit : 250.00 € TTC (à la charge du demandeur de l'estimation et hors déplacements)

Non facturé en cas de mandat

Il est ici précisé que le taux en vigueur concernant la TVA est de 20%